

**Me Jean-Baptiste DURAND  
AARPI DDA & ASSOCIES  
AVOCAT AU BARREAU DE TOULON  
LE MILLENIUM  
145 PLACE GENERAL DE GAULLE  
VALETTE-DU-VAR 83160  
Tel : 04.94.61.06.49  
[contact@dda-avocats.com](mailto:contact@dda-avocats.com)**

**Cabinet de la SELARL Grégory KERKERIAN & ASSOCIES  
Société d'avocats  
demeurant 62 Avenue Lazare Carnot - BP 169 - 83305 DRAGUIGNAN CEDEX  
tel 04.94.50.99.76  
fax 04.94.50.99.89 E-Mail [cabinet@kerkerian-avocats.fr](mailto:cabinet@kerkerian-avocats.fr)  
<http://www.kerkerian-avocats.fr>**

-----  
**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**1er lot de la vente :**

**SUR LA COMMUNE DE TOULON (Var), quartier du Port  
Marchand, « le JADE »**

**Un appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage de la cage A (lot n° 12)  
d'une superficie de 83,27 m<sup>2</sup>**

**Un cellier situé au 2<sup>ème</sup> étage de la cage A (lot n°14)**

**Le tout cadastré sous les références BY lieudit « Général  
Girolani » n°39 pour une contenance de ha 09a 08ca.**

**DEUX CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (275.000  
euros)**

**SUR LA COMMUNE DE TOULON (83) « le JADE » Place du  
Docteur Horace Christol et Place GIROLAMI, quartier du Port  
Marchand**

**Un garage (lots 27 et 28)  
Figurant au cadastre sous les références**

# **BY lieudit « Général Girolani » n°39 pour une contenance de ha 09a 08ca.**

## **2ème lot de la vente : QUINZE MILLE EUROS (15.000 euros)**

Adjudication le **JEUDI 11 JANVIER 2024** à 15heures00 au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (83000) SIS  
DITE VILLE - PALAIS DE JUSTICE - PLACE GABRIEL

Le ministère d'avocat est obligatoire

### **CETTE VENTE A LIEU A LA REQUETE DE**

La SA BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, inscrite au RCS de NICE sous le N°058 801 481, dont le siège social est à NICE 06000 - 457 Promenade des Anglais, prise en la personne de son Directeur Général en exercice, domicilié de droit audit siège en cette qualité.

Ayant pour avocat, Me Jean-Baptiste DURAND, MEMBRE DE L'AARPI DDA & ASSOCIES, DU BARREAU DE TOULON, DONT LE CABINET EST SIS A LA VALETTE-DU-VAR 83160 – LE MILLENIUM – 145 PLACE GENERAL DE GAULLE.

### **DESIGNATION DES BIENS**

#### **1/SUR LA COMMUNE DE TOULON (83)**

Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de TOULON (83) quartier du Port Marchand, dénommé le JADE Cet immeuble figure au cadastre sous les références suivantes :  
BY lieudit « Général Girolani » n°39 pour une contenance de ha 09a 08ca.

#### **LOT NUMERO 12**

Un appartement situé au 2ème étage de la cage A  
Et les 277/10.000° indivis du sol et des parties communes dudit immeuble Et les 92/1000° indivis des parties communes « constructions » afférentes à ce lot.

#### **LOT NUMERO 14**

Un Cellier situé au 2ème étage de la cage A contigu à l'appartement S2 ci-dessus.  
Et les 16/10.000° indivis du sol et des parties communes dudit immeuble Et les 2/1000° indivis des parties communes « constructions » afférentes à ce lot.

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division dressé par Me Jacques COURET, Notaire 4 TOULON, le 19 novembre 1970 dont une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques le 5 janvier 1971, volume , 381, n° 6.

## **2ème LOT DE LA VENTE**

### **2/SUR LA COMMUNE DE TOULON (83)**

Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de TOULON (83) « le JADE » Place du Docteur Horace Christol et Place GIROLAMI, quartier du Port Marchand

Cet immeuble figure au cadastre sous les références suivantes :

BY lieudit « Général Girolani » n°39 pour une contenance de ha 09a 08ca.

#### **LOT NUMERO 27**

Un local à usage commercial professionnel ou à usage de garage individuel portant le n°12 sur le plan du rez-de-chaussée d'une superficie de 22,69m2 ayant son entrée à l'ouest de l'immeuble.

Et les 76/10.000°de la propriété du sol et des parties communes générales Et les 12/1000° indivis des parties communes constructions afférentes à ce lot.

#### **LOT NUMERO 28**

Un local à usage commercial professionnel ou à usage de garage individuel portant le n°13 sur le plan du rez-de-chaussée d'une superficie de 2m2 ayant son entrée à l'ouest de l'immeuble. Et les 7/10.000°de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Selon le procès-verbal de description dressé par l'huissier, les lots 27 et 28 est un seul et unique GARAGE.**

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître COURET, Notaire à TOULON (Var), le 19 novembre 1970 dont une copie authentique a été publiée au ler bureau des hypothèques de TOULON (Var), le 5 janvier 1971 volume 381 numéro 6. »Ledit état descriptif de division - règlement de copropriété modifié : - aux ternies d'un acte reçu par Maître COURET, Notaire à TOULON (Var), les 9 el 14 mai 1974, dont une copie authentique a été publiée au ler bureau des hypothèques de TOULON (Var), le 11 juin 1974 volume 1815 numéro 16Ces biens immobiliers désignés tel qu'ils sont sans aucune exception ni réserve des différentes parties qui les composent, lors même qu'elles auraient été omises dans la désignation avec tous immeubles par destination et augmentations.

### **MISE A PRIX :**

**1er lot de la vente :DEUX CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (275.000 euros)**

**2ème lot de la vente : QUINZE MILLE EUROS (15.000 euros)**

## **OCCUPATION**

Il résulte du procès-verbal descriptif établi par l'huissier instrumentaire à la date du 13 février 2023 que le bien est actuellement occupé par la partie saisie.

## **VISITES**

Les visites auront lieu sur place, sous la conduite de Maître Christophe GIROUSSE – Commissaire de justice, Impasse des Alouettes, ZAC du Fray Redon, 83136 ROCBARON.

**Le 12 DECEMBRE 2023 de 11h00 à 12h00 et le 3 JANVIER 2024 de 14h00 à 15h00**

## **CONSIGNATION POUR ENCHERIR**

Avant de porter les enchères, l'avocat se fait remettre par son mandant et contre récépissé une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de la CARPA, représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 euros.

La caution ou le chèque lui est restitué, faute d'être déclaré acquéreur.

En cas de surenchère, la caution bancaire ou le chèque est restitué en l'absence de contestation de la surenchère.

Si l'acquéreur est défaillant, la somme versée ou la caution apportée est acquise aux vendeurs et à leurs créanciers ayants droit à la distribution et, le cas échéant, pour leur être distribuée avec le prix de l'immeuble.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de TOULON.

Tout enchérisseur devra remettre préalablement à son Avocat, inscrit au Barreau de TOULON :

- un chèque de Banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable, représentant le 1/10ème de la mise à prix, et au minimum de 3.000 € ;
- l'attestation sur l'honneur prévue par l'article R.322-41-1 du Code des procédures civiles d'exécution.

Pour tous autres renseignements concernant les conditions de vente de l'immeuble, s'adresser aux Avocats exerçant près le Tribunal Judiciaire de TOULON qui ont seuls qualité pour enchérir.

Pour prendre connaissance du cahier des conditions de vente n°23/147, s'adresser :

- Soit au Greffe du Juge de l'Exécution dudit Tribunal sis à TOULON Place Gabriel Péri, où il est déposé et où il peut être consulté de 09h à 11h30,

- Soit au Cabinet de l'Avocat poursuivant par email à [contact@dda-avocats.com](mailto:contact@dda-avocats.com). »

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé **le 18 avril 2023** sous le n° **23/147** -au greffe du JUGE DE L'EXECUTION IMMOBILIERE du TRIBUNAL JUDICIAIRE de **TOULON**, et peuvent être consultées audit Greffe et au Cabinet de Me Jean-Baptiste DURAND.